

[1913-1]

457-459 RUE SUSSEX

TELEPHONE : R. 736.

6-71

# LA JUSTICE, Limitée

Ateliers typographiques des plus modernes.

Spécialisation : Impressions de luxe.

"LA JUSTICE"

Organe des Canadiens-Français d'Ontario.

Excellent médium de publicité.

OTTAWA,

14 juin 1913

191

Mon cher Asselin,

La dépression financière nous place dans une situation précaire qui pourrait bien entraîner prochainement la suspension de notre publication. Nos clients en souffrent autant que nous et ils ne peuvent pas pour le moment honorer les factures que nous leur adressons avec une régularité religieuse. Nous aurions besoin de deux mille piastres pour traverser la crise qui doit se terminer à la fin d'août. En garantie, nous pouvons offrir un matériel estimé à \$17,854 par Beaudet, du DEVOIR, qui en a fait ~~l'~~ l'inventaire dernièrement, en plus de la clientèle, etc. Les propriétaires demandaient \$6,000 pour le journal proprement dit, mais ils accepteraient sûrement \$5,000 comptant, si quelqu'un voulait acheter une publication dont ils ne peuvent s'occuper faute de temps. Veuillez donc nous dire le plus tôt possible si vous pouvez nous trouver l'aide nécessaire sous forme de prêt ou de vente. Je ne vous cacherai pas que le besoin est absolument urgent. Le matériel appartient à l'imprimerie, mais les Morissette l'engageraient volontiers comme garantie d'une avance faite au journal.

Nous avons actuellement 3,500 abonnés réguliers.

Merci d'avance et croyez-moi votre tout dévoué,

*Maurice Morissette*



Montréal, 16 juin 1913.

M. Maurice Morisset,

A ~~la Justice~~ ~~limitée~~,

Ottawa.

Mon cher Morisset,

Je regrette que vous vous ne m'avez pas parlé de votre affaire lors de votre visite. Je dois partir samedi soir pour un voyage de plusieurs jours dans l'Ontario, et, en attendant, je suis excédé de travail. Je vais faire pour le mieux, avec la crainte, cependant, que ce ne soit peu de chose.

Bien à vous,

(S) C. A.

Adresse: 74, Rue S.-Jacques.

[1913-3]

457-459 RUE SUSSEX

TELEPHONE : R. 736.

6.73

# LA JUSTICE, Limitée

Ateliers typographiques des plus modernes.

Spécialisation : Impressions de luxe.

"LA JUSTICE"

Organe des Canadiens-Français d'Ontario.

Excellent médium de publicité.

OTTAWA, 2 juillet - 1913

Mon cher Baseline,

J'ai regretti n'être pas au télé-  
 phone lorsque vous  
 avez appelé. Le bin et  
 Tremblay ont d'ailleurs  
 à peu près rempli le  
 contenu du message que  
 je vous destinais. Trem-  
 blay m'avait affirmé  
 vous avoir écrit, et je  
 n'ai pas été pour

# LA JUSTICE, Limitée

Ateliers typographiques des plus modernes.

Spécialisation : Impressions de luxe.

"LA JUSTICE"

Organe des Canadiens-Français d'Ontario.

Excellent médium de publicité.

OTTAWA, 2 juillet 1917

de constater que vous  
 n'avez reçu aucune lettre.  
 Si vous pourriez venir  
 à Ottawa dimanche, nous  
 pourrions rencontrer en-  
 semble le R.P. Charlebois  
 et d'autres qui vous sem-  
 bleraient bons — afin  
 de sauver, si possible,  
 une situation passable-  
 ment alarmante, tant au  
 "Droit" qu'à La "Justice".  
 J'choisis pour l'occasion  
 des deux jours.

# LA JUSTICE, Limitée

Ateliers typographiques des plus modernes.

Spécialisation : Impressions de luxe.

"LA JUSTICE"

Organe des Canadiens-Français d'Ontario.

Excellent médium de publicité.

OTTAWA, 2 juillet 1913

mais serait le meilleur  
moyen de tout arranger.  
Votre projet d'un hebdoma-  
daire solide me paraît de  
toutes les solutions, la  
plus et la seule plausible.

Veuillez donc, si  
vous le jugez à propos,  
me avertir de votre arrivée,  
afin que j'aille vous recon-  
tre au train, et que nous voyions  
ce qu'il y a à faire.

Bien à vous  
la bonne cause  
Maurice Noël

Montréal, 5 juillet 1913.

M. le sénateur Belcourt,  
Ottawa.

Cher monsieur Belcourt,

M. Jules Tremblay me demande d'aller demain à Ottawa dans l'intérêt de la "Justice". Indisposé par le travail et la chaleur, je suis empêché à la dernière minute de me rendre à sa demande. Du reste, la délicatesse de la situation ne me permettrait guère une intervention efficace; le mieux que je puisse encore faire, c'est de vous dire personnellement, à vous personnellement, ce que j'ai dit à plusieurs, savoir:

Qu'à mon avis la Justice a combattu honnêtement, loyalement, et, en somme, intelligemment;

Qu'on a eu peut-être des raisons (je n'en sais rien) pour fonder le Droit à côté de la Justice, mais que la fondation d'un quotidien a certainement été une erreur de tactique — erreur qu'il vaudrait mieux reconnaître tout de suite que de s'y obstiner.

Qu'au point de vue matériel la fusion du Droit et de la Justice sur une base équitable pour les deux, serait une bonne chose, et qu'au point de vue moral la réunion des meilleurs éléments de chaque rédaction à un seul et même organe serait encore plus à désirer.

Que dans les circonstances la faillite de l'un ou l'autre journal serait un malheur pour la cause des Canadiens-Français d'Ontario.

Rivard et Lévesque, avec qui je me suis entretenu de vos intérêts le dimanche que j'ai passé à Ottawa, partageaient, sur tous les points, ma manière de voir. Si je ne me trompe, Héroux aussi assistait à la conversation, et il pensait comme nous.

Que la fusion soit ou non possible, c'est une question que vous, d'Ottawa, êtes plus que moi en état de résoudre et que, pour ma part, je ne voudrais pas trancher.

Je me rappelle vaguement avoir entendu dire que des négociations antérieures, tendant soit à l'achat de la Justice, soit à sa fusion avec le Droit, (sur ce point encore ma mémoire n'est pas très claire), avaient échoué à cause des exigences excessives de certains intéressés. Aujourd'hui que la Justice et le Droit sont également dans la gêne, l'on devrait pouvoir s'entendre. Quant aux susceptibilités personnelles, je n'en parle même pas: il n'y a pas de sacrifice d'amour-propre à accepter un marché qui, tout en servant la cause à laquelle vous vous dévouez, vous sauvera personnellement du naufrage.

Si le Temps pouvait entrer dans la combinaison, ce serait encore mieux, quoique la co-existence de journaux qui, sous des couleurs politiques et des noms différents, obéissent à un même mot d'ordre et servent une même cause, offre aussi des avantages.

Je vous écris ces choses à vous parce que la dignité de votre vie, les services que vous avez rendus à la cause canadienne-française, la confiance dont vous jouissez dans tous les groupes canadiens-français d'Ontario, et surtout la connaissance — parfaite, je crois — que vous avez de la situation, vous

désignent tout naturellement pour le rôle d'arbitre entre les deux camps rivaux de votre trop peu nombreuse armée de publicistes. Ce rôle exigera de la fermeté: ne craignez pas d'en montrer; les deux camps sont trop las pour continuer la lutte, et les misères qu'ils viennent d'endurer leur fait comprendre la nécessité de l'union. J'ai confiance en votre jugement et en votre patriotisme, et c'est dans cet esprit que je me souscris

Votre tout dévoué serviteur,

(J. O. A.)

P. S. Le Sou a rapporté quelque chose comme \$15,000. C'est moins et c'est plus que nous n'espérions: je vous dirai comment.

(J. O. A.)



[1913-5]

6-75

~~1913-5~~  
1913-5  
Court



12 juillet 1913

Cher Monsieur Asselin,

Je n'ai pu répondre plus tôt à votre lettre concernant la justice et le droit - Je suis tout à fait de votre avis qu'il serait fort malheureux si l'un ou l'autre ou les deux devaient disparaître - Il semble assez certain, cependant, que les deux ne pourraient se maintenir - Aussi la fusion paraît être nécessaire - Malheureusement je ne crois pas que mon intervention soit possible plus efficace que la vôtre; elle le serait probablement moins - et voici pourquoi - Je suis le principal actionnaire de la Compagnie propriétaire du titre et du matériel du journal "Le Temps" - Bien que la Cie loue le tout à M<sup>r</sup> Foley, qui l'exploite pour son propre compte, tout le monde ici est sous l'impression que Foley n'est que mon employé - Vous comprendrez facilement que le motif de mon intervention dans cette délicate affaire aurait très probablement mal été interprété - Elle ne saurait être fructueuse que si on me la demandait -

Je me ferai un devoir d'essayer si on me charge de la tâche, avec l'espoir que vous me prêtiez, au besoin, votre précieux concours -

Permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous dire comme votre visite, avec celle de Rivard & Laverette, nous



Nous a fait du bien et du plaisir et combien  
les Canadiens français d'Ontario ~~ont~~ sont  
reconnaisants à vous particulièrement  
pour l'aide matérielle et substantielle que  
votre œuvre "Le son de la pensée française"  
leur procure au moment où le besoin s'en  
fait sentir le plus acutalement.

Votre dévoué

R. Bellant.



Montréal, 30 juillet 1913.

M. le sénateur Belcourt,  
Ottawa.

Cher monsieur Belcourt,

M. le curé de Rockliffe et M. Grenon sont venus hier me dire que l'Association d'éducation attendait notre obole avec impatience. Je leur ai répondu que les souscriptions de l'extérieur n'étaient pas encore toutes rentrées et que c'était la raison de notre retard, et que nous enverrions notre chèque à l'Association d'ici à quelques jours. Mais ceci n'est pas la question la plus importante: puisque vous-même nous avez suggéré la chose à l'entrevue que nous eûmes à Ottawa le 23 juin, nous serait-il permis maintenant de demander à laquelle des oeuvres multiples, et toutes urgentes, de l'Association l'argent servira? J'avais compris à cette entrevue que tout le monde était d'accord pour créer un fonds d'assistance aux instituteurs et aux jeunes hommes de professions libérales; le langage de MM. Boudreau et Grenon m'a, au contraire, laissé sous l'impression que les fonds iront au Droit.

L'Association, je l'ai toujours dit, connaît mieux que nous les nécessités de la situation; nous consentirions tout au plus à la conseiller après avoir bien examiné toutes les circonstances. Vous comprendrez cependant que nous tenions à être fixés sur ses intentions, ne fût-ce que pour répondre

- 2 -

à ceux qui nous ont tiré dans le dos dès le commencement et qui ne demandent que des prétextes à de nouvelles attaques.

Comme je vous soupçonne d'avoir proposé une conférence et suggéré la création d'un fonds d'assistance aux instituteurs pour faire écarter des plans moins acceptables, j'espère que vous n'aurez pas d'objection à me dire, confidentiellement toujours, à quoi l'Association s'est arrêtée définitivement.

J'attendrai votre réponse avec impatience. En attendant, je demeure

Votre tout dévoué serviteur,

*J. A.*

Adresse: 74, Rue S.-Jacques.

BELCOURT, RITCHIE & CHEVRIER  
BARRISTERS & SOLICITORS  
ONTARIO & QUEBEC.

HON. N. A. BELCOURT, LL.D., K.C., P.C.  
J. A. RITCHIE, CROWN ATTORNEY FOR CARLETON.  
E. R. CHEVRIER.

CABLE ADDRESS "BELRIT" OTTAWA.  
CASTLE BUILDING, 53 QUEEN ST.  
OTTAWA, CANADA.

Blue Sea 3 août 1913

Cher Monsieur Asselin,

Votre lettre du 30 juillet m'est parvenue à la Campagne; si j'ai retardé à vous répondre c'est que franchement la tâche me me souriait guère, pour des causes auxquelles vous êtes bien entendu, laid-à-fait échangé -

Vos soupçons, fort naturels et plausibles, au sujet de la Conférence du 22 juin, lorsque vous me fîtes le plaisir de venir chez moi avec M. l'abbé Raymond, le Père des Charlevois & M. Charron, ne sont pas cependant bien fondés. Voici ce qui en est: Ce même dimanche matin le Père Charlevois m'appela au téléphone pour me dire que les instances avaient déjà été commencées auprès de vous par certaines personnes aux yeux de mettre la main, au nom de la Société 'fr' ils représentaient, sur le produit du 'Son de la Pensée Française', et me proposer une entrevue chez moi avec vous dans le cours de l'après-midi pour essayer à défaire le calcul et vous faire part de mes vues; j'en eussais d'acquiescer à sa demande - j'étais du reste très heureux de l'occasion de m'entretenir avec vous du sujet qui vous intéresse surtout tous deux; notre chère langue - De même il eut de ma proposition que le produit de la souscription soit employé pour créer un fonds destiné à vous préparer des instituteurs bilingues parfaitement qualifiés - j'ai fait cette suggestion sans avoir parlé à lui que ce soit; tout simplement parce que je me suis, Canadien lors de la sorte de M. J. Talon que la grande lacune dans nos écoles bilingues, comme

2  
BELCOURT, RITCHIE & CHEVRIER

BARRISTERS & SOLICITORS  
ONTARIO & QUEBEC.

HON. N. A. BELCOURT, LL.D., K.C., P.C.  
J. A. RITCHIE, CROWN ATTORNEY FOR CARLETON.  
E. R. E. CHEVRIER.

CABLE ADDRESS "BELRIT" OTTAWA.

CASTLE BUILDING, 53 QUEEN ST.

OTTAWA, CANADA.

(Comme du reste dans les écoles publiques) d'Ontario, c'est le manque d'instituteurs compétents - C'est là l'idée que j'ai exposée au Congrès de Québec et tant que j'ai été président de l'Association d'Éducation tous mes efforts ont tendu à remédier à cet état de choses - Je n'ai pu obtenir mon but parce que j'ai été à peu près seul à vouloir prendre les moyens de l'accomplir - L'Association d'ailleurs était beaucoup plus intéressée à obtenir une place de juge pour un de ces membres ou quelques Reueurs quelconques pour d'autres. Et à Québec? - ... Eh! bien, on a fait de l'éloquence, mais pas de l'éloquence -

À propos je vous ai fait ma proposition j'ignorais tout-à-fait si elle <sup>vous</sup> serait acceptable, de même qu'à mes amis; Et je ne suis pas non plus du tout certain qu'elle ait rencontré alors ni depuis la pleine adhésion des personnes présentes, à part de vous-même -

Avant de recevoir votre lettre <sup>de</sup> ~~mon~~ <sup>l'usage</sup> ~~de~~ soupçon, je vous avais <sup>confirmé</sup>, si on aurait préféré voir le fonds aller au droit, je vous en aurais dit en toute franchise que mon impression est que le fait probablement le fonds, ou au moins la grosse part, ira au droit; même si elle est entièrement versée à l'Association d'Éducation, et cela malgré toutes les restrictions que vous pourriez imposer - Votre dernière lettre me notait clairement que vous connaissiez la situation financière de ce journal; aussi j'ai plus cru que ce soit votre désir que le son de la caisse financière soit employé pour les frais d'un journal quelconque et autrement que pour des frais scolaires -

Alors qu'en faire, me dites-vous?

BELCOURT, RITCHIE & CHEVRIER  
BARRISTERS & SOLICITORS  
ONTARIO & QUEBEC.

CABLE ADDRESS "BELRIT" OTTAWA.  
CASTLE BUILDING, 53 QUEEN ST.  
OTTAWA, CANADA.

HON. N. A. BELCOURT, LL.D., K.C., P.C.  
J. A. RITCHIE, CROWN ATTORNEY FOR CARLETON.  
E. R. CHEVRIER.

Si vous tenez à ce que l'argent soit dépensé pour aider  
aux écoles, et si ne puis en douter; et c'est bien, si je  
ne me trompe, ce que les donateurs ont voulu, je crois  
que le moyen le plus efficace, le seul certain, serait  
de créer une "fondation ~~de~~ Fiduciaire (Trust Fund -  
le mot anglais semble plus explicite) - à être gérée  
par trois personnes dont une serait le Président  
de la Société S. J. B. de Montréal, et les autres  
d'Ontario, prises également parmi les laïques  
et les ecclésiastiques; la fiducie devant être claire-  
ment définie, ainsi que les pouvoirs des fiduciaires,  
et pourvoir aux vacances qui s'y produiraient.  
Je n'ai pu voir en desirer les grands effets -

Ce serait bien mal apprécier l'honneur que  
vous me faites en me consultant si je n'avais  
ditais franchement toute ma pensée et si je n'essayais  
peu, très sérieusement à vous aider dans l'accomplis-  
sment de la tâche difficile et délicate qui est la vôtre en  
ce moment. Je ne saurais au reste autrement m'ac-  
quiescer du devoir que mon poste de représentant des  
Canadiens - Français d'Ontario au Sénat m'impose,  
aussi bien que la part que j'ai prise et prend encore au  
sort de la langue française dans cette province -  
Pour moi toute la question, tous mes desirs, toutes mes préoc-  
cupations, tous mes efforts se résument et se concentrent  
sur "la langue". A d'autres je laisse (à ceux dont  
c'est la mission) de défendre la religion, qui ne me  
semble possible particulièrement visée - à ceux que  
les emplois publics embarrassent (et devraient par  
leur nombre et des efforts sans fin s'en faire) -

BELCOURT, RITCHIE & CHEVRIER  
BARRISTERS & SOLICITORS  
ONTARIO & QUEBEC.

HON. N. A. BELCOURT, LL.D., K.C., P.C.  
J. A. RITCHIE, CROWN ATTORNEY FOR CARLETON.  
E. R. E. CHEVRIER.

CABLE ADDRESS "BELRIT" OTTAWA.  
CASTLE BUILDING, 53 QUEEN ST.  
OTTAWA, CANADA.

Et  
J'abandonne ~~par~~ volontiers le rôle si pénédifiant  
de courir après un siège au Sénat, une place de  
Juge ou un autre place judiciaire. Je ne me crois  
pas non plus obligé et ne me sens nullement porté  
à favoriser les ambitions personnelles, petites ou  
grandes, au détriment des intérêts généraux, comme  
malheureusement la chose s'est pratiquée de tout  
temps et se pratique encore à Ottawa.

Si le plan que je vous propose vous paraît  
acceptable et si vous désirez me consulter davantage  
pour sa mise à exécution j'en serai de me mettre  
à votre disposition.

Il est bien entendu, n'est-ce pas, que tout ceci  
est tout à fait et strictement confidentiel -

Votre tout dévoué

N. A. Belcourt.

Avez-vous reçu dans le temps ma réponse à  
votre lettre au sujet de M. Tremblay?

Monsieur Olivier Asselin  
Président de la Société S. Jean Baptiste  
74, rue S. Jacques  
Montréal



[1913-8]

457-459 RUE SUSSEX.

TÉLÉPHONE: R. 736.

# LA JUSTICE, Limitée

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DES PLUS MODERNES.

SPÉCIALISATION: IMPRESSIONS DE LUXE.

LA " JUSTICE "

ORGANE DES CANADIENS-FRANÇAIS D'ONTARIO

EXCELLENT MÉDIUM DE PUBLICITÉ.

OTTAWA, 15 août 1913.

Mon cher Asselin,

Vous avez probablement reçu une lettre de M.C-A. Latour, d'Ottawa. Il n'y a pas de doute que plusieurs autres requisiions vous sont parvenues pour le même objet, mais je crois sincèrement que nul ne mérite mieux un bon mot de votre part que le jeune Latour.

Parmi la jeunesse ontarienne, Latour est sans contredit l'un des mieux connus pour ses excellentes dispositions pédagogiques, de même que pour ses capacités personnelles.

C'est un garçon au franc parler et reconnu pour "dire sa façon de penser". Je ne connais pas de jeune -----et encore moins de vieux---- qui ait de plus solides amis dans le clergé ontarien et dans les divers organismes patriotiques, que celui dont je vous parle. Et remarquez bien qu'il n'a jamais manqué de dire aux uns et aux autres -----et en termes toujours assez énergiques-----ce qu'il croyait, de leur part, sensé ou idiot.

Latour a, de plus, beaucoup de mérite. Le seul moyen qu'il a eu de gagner ses cours, ça été de travailler durant les vacances et de faire de l'enseignement préparatoire. Ses parents sont pauvres, ce qui n'est pas de sa faute ni un déshonneur.

Pour ma part, nous ne pourrions guère avoir de meilleure recrue et je vous serais fort reconnaissant de vous intéresser à son sort, s'il y a lieu.

Bien à vous,  
*Henri Goussier*

Archives de la Ville de Montréal

Montréal, 2 septembre 1913.

M. Alfred Larocque, ingénieur,  
S.-Zotique,  
C<sup>té</sup> de Soulanges.

Mon cher Alfred,

Tu me pardonneras de te répondre à la machine, car je ne sais trop quand je pourrais le faire autrement: j'ai de ce temps-ci trop de travail.

Durant mon séjour dans le sud des Etats-Unis, je n'ai guère sorti des villes. Je suis sûr cependant que tu trouveras facilement à te placer, et à bon compte, dans quelques familles, soit de blancs, soit de noirs. Il y a dans le sud des noirs qui sont très bien; je te préviens seulement que si tu frayes avec eux il faudra renoncer à voir des blancs. Quant au climat, il est malsain l'été dans certaines régions, mais il est partout sain et délicieux l'hiver. Pour ma part, je ne souhaiterais rien de mieux comme repos qu'un hiver dans les environs de Tampa.

Si tu préfères l'intérieur des terres, je pourrais peut-être te recommander à quelques-uns de mes amis de Columbia, dans la Caroline du Sud. Cette ville, qui compte aujourd'hui un peu plus de 20,000 habitants, est située sur un haut plateau, sur la rivière Congaree. Les hivers y sont incomparables de douceur et de charmes. J'y comptais autrefois

- 2 -

une couple de familles amies, et, si elles y sont encore, je suis sûr qu'elles t'accueilleraient avec plaisir, et feraient tout en leur pouvoir pour te rendre le séjour agréable et peu coûteux. Je serais heureux de pouvoir moi-même, par cette recommandation, rendre un léger service à un vieil ami dont la fidélité et le dévouement ne se sont jamais démentis.

Quoi que tu fasses, j'espère que ta santé se rétablira promptement, et que tu vivras longtemps pour le soutien et le bonheur de ta petite famille.

Ton vieux camarade,

Oliver Asahi -

Adresse: 74, Rue S.-Jacques.

[1913-9]

457-459, RUE SUSSEX.

6-80  
TÉLÉPHONE: R. 736.*Confidentielle*  
**LA JUSTICE, Limitée**

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DES PLUS MODERNES.

SPÉCIALISATION: IMPRESSIONS DE LUXE.

LA " JUSTICE "

ORGANE DES CANADIENS-FRANCAIS D'ONTARIO

- EXCELLENT MÉDIUM DE PUBLICITÉ. -

*Chenail*

OTTAWA, 3 septembre 1913

Mon cher Asselin,

J'apprends par le "Droit" d'hier que l'Association d'Éducation vient de recevoir le chèque de la collecte du Sou de la Pensée française. Comme tous les vrais Canadiens-français, je me suis réjoui de constater en chiffres l'intérêt que nous portent nos frères du Québec. Je vous avouerai cependant, mon cher Asselin, que j'aurais tenu à ce que l'organe de l'Association publiât en son entier la lettre que vous avez adressée à son président. Il me semble que les ouvriers de la première heure, que ceux qui ont fait des sacrifices pécuniaires considérables, et en un mot, qui se sont dépensés sans compter, ont le droit de savoir TOUT ce que vous pouvez dire ou suggérer relativement à cette question de la Pensée française en Ontario.

Quant à ce qui regarde l'emploi des fonds, vous pouvez croire que le "Droit" n'a pas manqué de nous faire savoir immédiatement qui en avait été laissé juge. C'est vraiment un beau jour pour l'ami de la cause commune, M. C. S. O. Boudreau. Je ne jalouse personne, mais je constate avec serrement de cœur que VOS et NOS ébèles vont prendre le chemin déjà si battu des intérêts TRES PRIVÉS. Bellecourt laissera faire comme de coutume, le père Charlebois se fera, comme de coutume aussi, emplir par Boudreau, et les quelques autres qui voudront s'informer de ce qui se passe, seront, également comme de coutume, traités en importuns.

Que j'aurais aimé (comme vous m'en aviez manifesté le désir, vous-même)

# LA JUSTICE, Limitée

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DES PLUS MODERNES.

SPÉCIALISATION: IMPRESSIONS DE LUXE.

LA " JUSTICE "

ORGANE DES CANADIENS-FRANÇAIS D'ONTARIO

EXCELLENT MÉDIUM DE PUBLICITÉ.

2 OTTAWA, \_\_\_\_\_ 191

voir votre Comité garder une certaine emprise sur cet argent DE TOUT LE MONDE.

Car autrement, voici la position: nos amis et nous-mêmes aurons lutté et souscrit pour aider à notre voisin, à notre frère cadet, à nous écraser plus sûrement. Nous aurons été les cocus de notre patriotisme et de notre désintéressement.

Jusqu'ici nous n'avons rien dit, espérant toujours qu'un Comité indépendant serait formé. Mais comme ceci n'a pas été fait (remarquez, mon cher Asselin, que ce n'est pas à vous que je m'en prends, connaissant la position que l'en vous a faite) je suis d'avis qu'il est de mon devoir de signaler au public dans quelle marmite l'en se propose de fondre----et rapidement----le vil métal si généreusement fourni.

La situation ~~de~~ financière de notre journal est maintenant fort bien assise; nous avons des amis dévoués qui sont aussi dissatisfaits que nous; nous commandons enfin une certaine influence et nous croyons que le moment est venu de cesser d'être dupes.

Et le bien de la cause?... Je crois que nous la servirons mieux en dénonçant certaines intrigues qu'en demeurant muets.

Je vous poserais une simple question: où seront allés les douze mille piastres dans un an? Réponse: englouties dans le gouffre du quotidien que vous savez. Mais il ne faudrait pas perdre de vue que ce vaste entonnoir est muni d'un invisible tamis, formé par les nombreuses présidences de notre compatriote Boudreau.

# LA JUSTICE, Limitée

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DES PLUS MODERNES.

SPÉCIALISATION: IMPRESSIONS DE LUXE.

LA " JUSTICE "

ORGANE DES CANADIENS-FRANÇAIS D'ONTARIO

EXCELLENT MEDIUM DE PUBLICITÉ.

3 OTTAWA, \_\_\_\_\_ 191

Il est donc nécessaire que tout l'Ontario sache une bonne fois à quoi s'en tenir, et j'ai la satisfaction de tenir entre mes mains les éléments qu'il faut pour mettre le feu aux poudres. Ce sera le plus beau pétard que jamais les Canadiens de l'Ontario n'aient eu l'avantage d'entendre ...gratuitement.

On nous fait de clocher en clocher, de rue en rue, de congrégation en congrégation, de zélatrice en zélatrice, de bon jeune homme en bon jeune homme, une guerre qui n'a pas sa raison d'être. Et nous avons jusqu'à présent servi béatement (par la moultonnerie de notre silence) à encourager ceux qui sont en train de nous visser le garet. Nous irons donc de notre petite guerre, que nous commencerons dans le second numéro prochain. Je ne prétends pas que nous allons abattre TOUS LES MOULINS A VENT, mais nous allons toujours avoir la satisfaction de montrer au public où est LA MOULANGE.

Vous me feriez grandement plaisir en me fournissant, AU COMPLET, votre communication au président de l'Association d'Education (pour publication). Que pensez-vous de mes intentions? J'ai ce qu'il faut pour mettre Boudreau à terre en quinze jours. Avec son passé et son présent, je me charge de son avenir. A mon point de vue, la cause y gagnera.

Bien à vous,

*Gauche Hérisson*

Montréal, 4 septembre 1913.

M. Maurice Morriessette,

A la Justice,

Ottawa.

Mon cher Morriessette,

Vous avez raison de croire que dans les circonstances il m'eût été difficile de faire à ma volonté. J'ai cependant réussi à faire insérer dans notre lettre plusieurs suggestions qui, malgré la réserve à laquelle nous étions tenus, équivalent virtuellement à des vœux. Je prie à l'instant le secrétaire de vous envoyer copie de cette lettre, dont vous serez libre de faire l'usage que vous voudrez, sans, toutefois, nous mettre autrement en cause.

Le curé Labelle disait qu'on mettrait sur la tombe de la race canadienne-française: "Morte de bêtise!" Devant ce qu'il se passe actuellement dans la Province de Québec et ce que vous me dites qu'il se passe chez vous, j'ai bien peur que le curé Labelle n'ait été prophète. J'aurai au moins la conscience d'avoir fait, à mon heure, mon devoir.

Confraternellement à vous,

J. Oa.

Adresse: 74, Rue S.-Jacques.

[1913-11]

Université Laval

6-82

École de Chirurgie Dentaire de Montréal

Membre de l'Association Nationale des Facultés Dentaires Américaines

Cabinet du Régistrateur  
Dr Joseph Nolin, L.D.S.  
537, Rue St-Denis

Montréal, le 30 septembre 1913

~~Monsieur~~  
Monsieur Elivar Asselin  
Montréal.

Monsieur Asselin

Dans toutes vos lettres pour le réveil du  
sentiment national au sein de la Société Saint-Jean-  
Baptiste vous m'avez constamment trouvé à vos côtés.  
Les nombreuses réformes que vous y avez faites avaient  
mon cordial appui et ma loyauté pour vous ne peut,  
je crois, être mise en doute.

Avant la publication de votre entrevue dans l'Ac-  
tion, vous en avez, un jour ou deux, un court extrait



2

J'en désapprouvai la tenue et vous engageai  
à en rien publier de la sorte. L'entrevue fut cepen-  
dant publiée sans m'avoir été montrée ni à au-  
cun membre des conseils de la Saint-Jean Baptiste.

À plusieurs reprises, depuis, vous avez mani-  
festé l'intention, ou du moins la volonté <sup>de faire</sup> de  
aux personnes qui se trouverent offusquées par  
votre entrevue.

Jusqu'à tout à l'heure j'ai conservé l'espoir  
de vous voir adopter cette ligne de conduite et  
j'ai fait des démarches répétées auprès de vous  
et ailleurs pour provoquer une telle solution  
de cet imbroglio, profondément regrettable pour  
la Société Saint-Jean-Baptiste, et humiliant  
pour la race canadienne française.

## Ecole de Chirurgie Dentaire de Montréal

Membre de l'Association Nationale des Facultés Dentaires Américaines

Cabinet du Régistrateur  
Dr Joseph Nolin, L.D.S.  
537, Rue St-Denis

Montréal, le ..... 191

C'est même dans l'espoir d'un tel dévouement, qu'avec un grand nombre d'autres membres de la Société j'ai disapprouvé l'action du Comité du son de la Pensée Française, action que je trouvais prématurée, pour le moins, et la même raison m'a aussi fait désirer d'aggraver celle de l'Assemblée générale, trouvant qu'elle était de nature à rendre plus difficile l'acte de réparation que, dans mon esprit, vous aviez l'intention de faire.

Tels sont les motifs qui, ajoutés à une franche amitié pour vous, ont déterminé mon attitude envers vous jusqu'aujourd'hui. Je suis même à me demander si cette amitié

4  
me en a pas fait exagérer l'importance de  
ces motifs et si, à cause d'elle, je en ai pas un  
peu pris mes desirs pour des probabilités.

Si un enfant s'avance, par étourderie  
dans l'eau trop profonde et menace de se  
noyer, je en suis pas, bien merci, de ceux qui  
restent sur la grève et lui reprochent son  
imprudence. Je préfère me jeter à l'eau et lui porter  
secours plutôt à le moriguer vertement le len-  
demain s'il y a lieu.

Cette tournure d'esprit en a empêché de vous  
corner les oreilles de mes reproches et de vous  
dire: "à qui la faute?" comme tant d'autres  
l'ont fait. J'ai en plus noble et plus patrio-  
tique de vous aider d'abord dans la difficulté.

École de Chirurgie Dentaire de Montréal

Membre de l'Association Nationale des Facultés Dentaires Américaines

Cabinet du Régistrateur  
Dr Joseph Nolin, L.D.S.  
537, Rue St-Denis

Montréal, le ..... 191

du possible, a vous tirer de l'empasse on vous  
vous étiez fourré, croyant, comme je crois en-  
core, du reste, que c'était le moyen le plus expé-  
ditif et le plus sûr de rétablir au sein de la  
société Saint-Jean Baptiste l'harmonie et  
la concorde sans lesquelles rien ne peut s'y  
accomplir d'utile et de viable.

Cette répugnance à ajouter à vos tribulations  
en vous répétant ma disapprobation, assez  
clairement exprimée au début, a pu créer  
chez vous l'impression que j'endossais l'en-  
trevue dans son entier.

Je ne voudrais pas cependant vous laisser  
plus longtemps sous cette impression si toutefois  
elle existe chez vous. Cette entrevue contient, au

contraire, des affirmations que je disapprouve et des expressions qui me porteraient, si je les avais écrites, à faire de loyales excuses aux personnes offensées par elles, même si l'offense découlait, comme vous semblez le croire, moins de mon intention ou de ma pensée que du sens attaché à mes paroles par les autres.

Je suis un catholique pratiquant et croyant. Comme tel je ne puis ni ne veux vous suivre dans une polémique irrespectueuse avec l'autorité diocésaine.

J'ai consacré et sacrifié dix années de ma vie au succès d'une école professionnelle affiliée à l'Université Laval. Pourrais-je sans inconvénient à moi-même, endosser la réputation d'une boutade plutôt triviale, évidemment

École de Chirurgie Dentaire de Montréal

Membre de l'Association Nationale des Facultés Dentaires Américaines

Cabinet du Régistrateur  
Dr Joseph Nolin, L.D.S.  
537, Rue St-Denis

Montréal, le 191

injuste et certainement indigne de vous, à l'adresse des administrateurs de cette Université et ce, justifié au moment où ceux-ci viennent, par un miracle d'administration économique de doter ma profession d'une des écoles les mieux organisées du genre dans l'univers.

Comme membre et comme directeur de la Société Saint-Jean-Baptiste, aussi bien que comme simple citoyen je ne puis en ce desir non plus, approuver les épithètes blessantes que vous adressez à d'anciens directeurs de la Société qui n'étaient nullement en cause et pour la personne desquels, malgré les luttes d'ailleurs, j'éprouve beaucoup de respect et d'estime.

C'est-à-dire, mon cher, Asselin, qui a partir du moment où vous êtes définitivement décidé!

à ne pas faire réparation sur les points, et quelque  
soit <sup>le motif de</sup> votre propre décision, votre action dans la Société  
le Saint-Jean-Baptiste, tout au moins en ce  
qui concerne la politique actuelle, essaie d'être  
une action commune, et mon orientation fu-  
ture sera guidée uniquement par ce que je croi-  
rai en toute conscience être mon devoir.

Les considérations d'intérêt personnel et égoïstes  
peuvent dans une détermination, vous le sa-  
vez, et ma sincère admiration pour votre belle  
intelligence et en sera nullement amoindrie.

Une bifurcation de la route semble vouloir  
nous séparer aujourd'hui, mais je n'en eusse  
pas moins l'espoir qu'un tournant de che-  
min nous ramènera un jour ou l'autre, sur  
un sentier commun, où nous pourrions re-  
prendre ensemble les lettres d'acier pour la

Université Laval

École de Chirurgie Dentaire de Montréal

Membre de l'Association Nationale des Facultés Dentaires Américaines

Cabinet du Régistrateur  
Dr Joseph Nolin, L.D.S.  
537, Rue St-Denis

Montréal, le ..... 191

Conservation de la langue et de la pensée française  
sur la terre d'Amérique.

Recevez, mon cher Asselin, avec l'expression  
de ma vive amitié, l'assurance de ma haute  
considération pour la droiture de votre caractère  
et la noblesse incontestable de vos intentions.

Joseph Nolin



[1913 - 12]

*elle l'a  
pour simplifier  
action  
semble*

Montréal, 23 octobre 1913.

Cher ami,

Déplorant les événements qui se sont produits depuis quelque temps dans la Société Saint-Jean-Baptiste, un certain nombre de nos amis communs m'ont demandé par votre intermédiaire si dans l'intérêt de la Société, et pour assurer le succès d'œuvres dont nous reconnaissons tous le pressant besoin, je ne croirais pas devoir préciser sur certains points mon attitude comme président, et par la même occasion donner satisfaction à ceux qui se sont offensés du ton de mon interview à l'Action sur le Sou de la Pensée française.

Je connais votre loyauté. J'ai pu en mainte circonstance, particulièrement dans la collecte du Sou, juger de votre dévouement à la cause de la pensée française en Amérique. Je n'ai donc pas objection à vous dire, et à nos amis, comment je crois que l'harmonie pourrait se rétablir dans la Société.

Certaines questions incidentes, que dis-je, de simples phrases, des mots isolés, ont pu ressortir davantage à la lumière un peu ~~triquée~~ <sup>élégante et un peu triquée</sup> de la polémique, mais en donnant mon interview, je m'étais proposé pour premier, je pourrais dire pour unique objet, de défendre le mouvement de la Pensée française contre les attaques que son nom même lui avait values.

On a prétendu et l'on prétend encore que l'œuvre aurait dû se réclamer de la pensée canadienne-française.

Au Canada, quand les Canadiens-Français sont attaqués, ce n'est pas comme Canadiens, mais comme Français. Pour rapprocher sur le terrain national les différents groupes français d'origine ou d'affinité canadienne, comme elle y est maintenant autorisée par sa charte, la Société Saint-Jean-Baptiste doit proposer une formule acceptable à tous les groupes: or, la seule chose qui puisse unir aux Canadiens-Français, pour une action commune, les Acadiens-Français, qui ont toujours tenu à leur dénomination propre, et les Franco-Américains, qui pour un bon nombre ont pris leurs lettres de naturalité américaine, c'est ce qu'ils

ont ~~de~~ commun, c'est-à-dire la langue, la pensée française.

Que dans le cas particulier qui nous occupe, ou même en soi, ~~la~~ pensée française implique anticléricalisme, ne se soutient pas davantage.

Certains ont vu une marque de dédain à l'adresse de la religion dans ce passage de mon interview:

"Tout en servant incidemment, et avec joie, la cause de l'enseignement catholique, nous luttons de notre mieux pour la langue, pour l'esprit français..."

"Incidemment: donc, comme une cause négligeable, me disait à moi-même, ~~blâme de~~ <sup>de protestation</sup> un des organisateurs de l'assemblée <sup>je me brule les lèvres, mais tout le passion égarait le jugement,</sup> du 10 septembre, " Faut-il faire observer que c'est le français et non le catholicisme, qui est attaqué à l'heure actuelle en Ontario; que les écoles catholiques où le français ne s'enseigne pas sont bien traitées, et par l'Etat, et par l'Orangisme; que par conséquent, avec quelque joie que nous ayons servi la cause de l'enseignement catholique, nous défendons d'abord et principalement l'enseignement ~~de~~ français?"

C'est tout ce que j'ai voulu dire, et qui prétendra que j'aurais pu dire autre chose? ~~mais le fait que nous sommes notre~~ <sup>du reste, en restant notre œuvre au service</sup>

~~œuvre en secourant des écoles françaises catholiques, prouvait~~ <sup>nos efforts</sup>

~~assez que nous entendrions ces, en dans la tradition, qui fait de~~

<sup>façon de</sup> catholicisme un des traits essentiels du caractère national canadien-français, et que, pour nous comme pour nos pères, la Pensée française, c'était tout simplement le droit de parler français, de prier en français, d'agir <sup>si possible</sup> en français.

Pas plus en France qu'ici la pensée française n'est le monopole de tel ou tel groupe religieux ou philosophique: si le Canada français doit alimenter en France sa vie intellectuelle, — et, pour ~~me~~ <sup>me</sup> part, je ~~crois~~ <sup>crois</sup> que cette nécessité puisse se contester devant la ~~disposition~~ <sup>disposition</sup> graduelle ~~à~~ <sup>de</sup> l'inexistence du français dans les administrations, la législation, le commerce, l'industrie, la plupart des professions et des métiers, et combien d'autres domaines! — il ne tient qu'à lui de la faire aux sources encore si nombreuses et si vives où la pensée française se confond avec la pensée catholique.

Quiconque n'admet pas ces vérités diffère avec moi sur ce qui, à mon sens, doit être à la base de notre action nationale. Consciemment ou inconsciemment, et que ce soit par des procès de tendance, des distinctions ou des réticences, il travaille contre l'intérêt français en Amérique — c'est-à-dire et tout à la fois l'intérêt canadien-français, l'intérêt acadien-français, l'intérêt franco-américain. Entre lui et moi il y a un écart que je ne puis franchir, et que rien ne me fera franchir — moins que tout le reste la perspective d'une paix qui serait pour la Société le retour au sommeil de plomb dont nous croyions l'avoir tirée, la mort sans gloire et sans espérance.

Quant aux soupçons de sectarisme antichrétien qu'on a essayé d'accumuler sur mon compte personnel, je crois que, les blessures d'amour-propre cicatrisées et la passion refroidie, ceux-là même qui les ont conçus seront les premiers à en rougir. Quelque liberté d'opinion que j'aie réclamée pour moi et pour les autres dans les questions secondaires, et quelques fautes que j'aie d'ailleurs pu commettre, il y a un témoignage que je crois que je puis me rendre: c'est de n'avoir jamais manqué à l'appel quand il fallait se porter au secours d'une minorité catholique opprimée; et si cela n'est pas une preuve irréfutable d'orthodoxie, cela est au moins l'indice d'un certain attachement à la cause de la liberté de conscience.

En écrivant — toujours à propos du Sou de la Pensée française — que la Société devait être avant tout nationale, je n'ai pas voulu dire, et je ne vois pas comment l'on a pu comprendre que je voulais dire, qu'elle ne devait pas tenir compte de l'intérêt religieux: j'entendais seulement, à l'encontre des partisans d'une certaine Pensée catholique française — que pour toute société nationale, catholique ou non, il y a des questions où l'intérêt religieux n'est pas nécessairement mêlé, où l'on a tort de toujours le vouloir mêler. Si vous lisez

le Statut de la Société du parler français au Canada, vous verrez que cette société n'exige pas de ses membres qu'ils soient catholiques, ~~est-ce~~ à dire que la Société du Parler Français mette, suivant l'expression de l'Action Sociale, " les intérêts temporels avant les spirituels et éternels? L'on veut que la Société Saint-Jean-Baptiste soit une société catholique ~~Moi~~ aussi; tout ce que je demande, c'est qu'elle le soit en matière de dogme seulement. Qu'y a-t-il là sur quoi nous ne puissions nous entendre?

Mon interview a aussi été critiquée pour ce que j'y disais de la pratique de promener au 24 juin, un agneau par les voies publiques, et pour les insultes dont j'aurais gratifié les administrateurs de l'Université Laval, et parmi eux tous les évêques de la province ecclésiastique de Montréal.

L'Action Sociale, qui a bien consacré une demi-douzaine de ses colonnes à la question de l'agneau, disait dans son numéro du 4 septembre:

" Que l'on trouve inopportune, dans telle circonstance déterminée, l'idée de représenter notre patron national par un personnage vivant, qu'il faille éviter que cette représentation soit trop vulgaire, que l'on recule devant les difficultés matérielles de cette représentation et que l'on critique la manière dont elle a été mise à exécution, tout cela est bien permis à tout le monde. Il y a en effet une différence facile à saisir, entre la critique d'une idée, que l'on tourne en ridicule, et la critique de la manière dont cette idée est représentée accidentellement, dans tel cas déterminé."

Je concède tout cela, et pourquoi m'y refuserais-je, puisque j'avais moi-même écrit:

"Admettons qu'en matière ~~religieuse~~ <sup>patronique</sup> il faille tenir compte de la signification traditionnelle des symboles; que saint Jean-Baptiste et son agneau, représentant, semble-t-il, ( J'aurais ajouté ici: dans nos processions, si j'avais pu prévoir à quel point les casuistes de l'Action Sociale pousseraient leur épiluchage.) le rôle de précurseur de la foi joué en Amérique par le peuple canadien-français, doive pour cette raison, continuer de figurer dans les processions du 24 juin: est-ce à dire qu'au moins le mode de figuration du saint, ne puisse se discuter?"

~~L'annonciateur de la Société~~ <sup>Monsieur Lauson</sup> ~~Lauson~~ déclare qu'il n'a jamais songé à faire un article de foi de la présence de l'agneau dans la procession du 24 juin; que pour affirmer qu'il l'a fait il faut avoir une bien mauvaise cause à défendre. Cela me satisfait, et pourquoi ~~pas~~ <sup>non</sup>, puisque, loin de me moquer de l'emblème religieux,

j'avais expressément, dans le passage ci-dessus, et, suivant le mot de l'Action Sociale, distingué, de "l'idée" religieuse symbolisée par l'enfant et l'agneau dans l'iconographie chrétienne, l'agneau vivant qu'on promène par les rues, c'est-à-dire "la manière dont cette idée est représentée accidentellement", dans un "cas déterminé".

Pour montrer qu'on peut trouver l'Université Laval inférieure et n'en être pas moins bon Canadien-Français, j'ai rappelé, en même temps qu'une opinion relativement récente de M. Bourassa, certaine boutade que j'avais moi-même décochée aux administrateurs de l'Université ~~Laval~~ à propos de leur refus de se vendre à la Ville pour \$500,000. Comme, en rappelant cette boutade, je voulais seulement montrer l'illogisme de ceux qui l'avaient lue sans y trouver à redire et qui maintenant ne pouvaient souffrir qu'on critiquât l'Université, je n'ai pas cru nécessaire de la reproduire dans son contexte. Cela m'eût pourtant suffi pour prévenir l'accusation à laquelle je me suis vu en butte depuis, d'avoir insulté tous les administrateurs de l'Université, et parmi eux "tous les évêques de la Province ecclésiastique de Montréal".

J'ai en effet mon article sous les yeux. Il parut dans l'Action du 23 décembre 1911, c'est-à-dire plus d'un an et trois mois avant les élections d'avril 1913. Après avoir fait observer que le manque d'air, de lumière et d'horizon physiques agissait sur le moral des étudiants, j'y disais:

"Il y a, à la direction même (de l'Université), des hommes qui le comprennent: le vice-recteur, M. le chanoine Dauth, disait dernièrement, à une séance convoquée par l'Association Saint-Jean-Baptiste pour la discussion de ce grave problème, que le bon aménagement d'une université moderne exige au moins vingt-cinq arpents de terrain."

Et dans une note inframarginale:

"Bien entendu, je ne parle ici que de la majorité: pour ne nommer, par exemple, que M. le juge Loranger, j'en connais qui comprennent l'infériorité de Laval, et qui la déplorent."

Il ressort de ces citations:

1<sup>o</sup> Qu'il s'agissait d'un acte administratif, dont les évêques des autres diocèses s'étaient probablement, vu leur éloignement, désintéressés, et que du reste tout catholique

pouvait apprécier avec la dernière rigueur;

20 Que, tout en jugeant cet acte sévèrement, j'ai excepté de mon jugement, de façon générale une partie des administrateurs, et notamment le représentant de S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal au Conseil, M. le chanoine Dauth.

L'oeuvre du Sou de la Pensée française représentait pour nous, les partisans de l'action sociale et patriotique, l'aboutissement de plusieurs années d'effort patient et, je ne crains pas de le dire, désintéressé. Si, devant le spectacle d'une race qu'on se désâme à remuer pour la défense de son existence, et qui répond par une souscription de \$15,000, j'ai été justement sévère pour les fendeurs de cheveux, je m'en applaudis; mais si dans quelque exposé ou dans quelque jugement j'ai été injuste pour de sincères amis de notre oeuvre, je le regrette. Si j'ai blessé dans leur sottise ces bonnes gens qui ne souscriraient pas une piastre pour la défense de l'école française d'Ontario, et qui mettent \$200 sur un char allégorique pour avoir le bonheur d'y voir figurer leur michoche, je m'en applaudis; mais si j'ai pu également, par certaine truculence verbale bien explicable, vous l'admettez, chez un ancien pamphlétaire, blesser, dans un certain nombre de bons patriotes, un attachement sincère et désintéressé à la tradition de l'agneau, je le regrette. J'ai cru de mon devoir, pour expliquer le chiffre navrant de la recette, de constater que l'allocution de S. G. Mgr Bruchési sur l'agneau avait été à tort exploitée contre nous par les adversaires de la Pensée française: si j'ai pu par là mettre encore mieux en lumière la mauvaise foi ou l'ignorance de certains journalistes, je m'en applaudis; mais si l'on a vu dans mes paroles une raillerie à l'adresse de Mgr l'Archevêque, ou seulement le dessein de manquer au respect dû à Sa Grandeur, je le regrette. Que pourrais-je vous dire de plus, si ce n'est que dans mon interview je n'ai jamais songé à parler comme président, et qu'il n'y a pas de sacrifice personnel que je ne fusse disposé à faire pour le bien de la Société — sauf celui de me dignité!

Sur le nom même de l'oeuvre de la Pensée française, je le regrette, j'aurais pu dire que les opinions se partagent dans la Société; si nous ne pouvions nous entendre le soir, ce serait que le byzantinisme a ditur chez les Canadiens — qui à l'instinct de conservation, et je ne vendrais pas, par ma part.

travailler au salut d'une race qui montrerait <sup>ainsi</sup> qu'elle ne veut pas se sauver elle-même. Je ne pourrai, et vos amis, j'en suis sûr, ne pourront pas davantage admettre que l'on ~~alla~~ <sup>prétext</sup> les derniers événements pour reléguer l'œuvre aux oubliettes: des oppositions qui se sont multipliées avant mon interview je ne suis pas responsable, et l'on n'en doit pas tenir compte, si ce n'est pour tenter de les calmer par la persuasion, comme Beaupré, vous, d'autres et moi l'avons fait sur des tons et avec des arguments différents, mais tous avec le même résultat; et quant aux autres, si c'est vraiment mon interview qui les a suscitées, je ne vois pas pourquoi elles persisteraient, ~~un~~ l'œuvre étant reprise d'un commun accord par les éléments de la Société qui se combattent aujourd'hui. Il ne faut pas, sous prétexte de rétablir l'harmonie, faire le jeu de ceux qui, par raison politique ou autre, veulent entraver l'union des différents groupes français de l'Amérique du Nord. ~~qui~~ <sup>q</sup> nous blâmera de notre attitude? Assurément pas notre aumônier, qui le 14 juillet dernier s'exposait aux pavés de la Vérité en célébrant une messe à bord des vaisseaux français, et, vers le même temps, se faisait traiter de francisque par la Croix en souscrivant \$100 à ce que celle-ci appelle "la statue de la Marianne républicaine et révolutionnaire" et qu'avec Monseigneur nous appelons plus respectueusement la statue de la France.

L'œuvre de la Pensée française telle que nous ~~comprendons~~ <sup>l'entendons</sup> comprend forcément le soutien des minorités françaises des autres provinces par la majorité française du Québec. Quoi qu'il advienne de moi, cher ami, nul ne pourra m'enlever l'honneur d'avoir fait accepter cette idée à un si grand nombre de nos compatriotes; et ce qui, j'en suis sûr, atténue à vos yeux la gravité des injures que j'aurais jetées à certains de nos

~~prédécesseurs, d'ont précisément par cette même idée, ils ont toujours eux, et en toute circonstance, refusé de s'y rendre.~~

~~Ja serais presque tenté de qualifier mon interview d'heureuse faute, en songeant avec quelle force elle a permis à l'aumônier de la Société, Mgr l'archevêque de Montréal, de se prononcer en faveur du mouvement de solidarité patriotique que nous avons créé. Désormais, quand les pusillanimes voudront~~

prédécesseurs, c'est précisément que, cette même idée, ils ont toujours, eux, et en toute circonstance, refusé de s'y rendre. Nous continuerons à défendre les minorités françaises attaquées. Et nous le ferons avec l'assentiment non équivoque des plus éminents de ceux-là même qui, sur d'autres points, ont trouvé à reprendre à mon interview. Quand les pusillanimes voudront nous empêcher de remplir envers nos compatriotes des autres provinces un devoir de frères, nous leur citerons ce passage de la réponse de S. G. Mgr Bruchési à M. le Dr Baril:

"L'archevêque de Montréal a donné son entière sympathie au mouvement organisé pour aider nos compatriotes d'une autre province, dans la légitime revendication de leurs droits. Si les prêtres ont fait preuve d'un dévouement qu'on a été forcé de reconnaître, c'est qu'ils avaient suivi la direction de leur ordinaire."

Quand nous entrâmes dans la Société, elle se limitait juridiquement au diocèse et pratiquement à la ville de Montréal et elle comptait deux ou trois cents membres. Nous y avons remué des idées et elle s'est élargie. Elle s'étend maintenant à toute la province et elle compte des milliers de membres; des autres provinces canadiennes et jusque de la Nouvelle-Angleterre, on commence à solliciter l'honneur d'en faire partie. Elle s'étendra et se popularisera encore davantage par l'institution du vote au deuxième degré, où nos prédécesseurs n'ont jamais voulu voir que la ruine de la Société. Nous aurons alors cette fédération des forces vives de la race que les bons patriotes appellent depuis longtemps. Quand elle se sera réalisée, cette fédération, qu'elle aura affirmé son emprise sur toute la province en attendant de s'étendre jusqu'aux deux océans, qu'elle sera devenue pour les Canadiens-Français, grâce à notre vigoureuse organisation paroissiale, l'effectif par excellence de travail et de lutte, je croirai avoir entrevu l'aurore du salut national, et je pourrai, dans la joie de mon âme, dire mon Nunc dimittis. Le plan de fédération est prêt; rien ne s'oppose plus à son exécution, si seulement les hommes de bonne volonté veulent s'unir pour en assurer le succès.

Nous avons, aux dernières élections générales, parlé de



l'établissement d'une maison identique à celle de l'anglaise Y.M.C.A.: le Conseil de direction vient de voter en principe, sur ma proposition, la création de quatre maisons de ce genre à Montréal seulement: l'une au centre pour toute la ville et pour la population flottante de langue française; les trois autres pour les trois grandes divisions de Montréal, Est, Ouest et Nord. En ce moment même le côté financier du projet est à l'étude; à moins de difficultés encore plus grandes que celles qui résultent de la crise monétaire, la maison centrale pourrait être en voie de construction avant l'été prochain.

Le Monument National restera la propriété de la Société. Pour essayer d'en augmenter le rapport, nous lui avons donné un administrateur particulier dans la personne de M. Bérubé, secrétaire du Conseil des Arts et Métiers, M. Gagnon devenant uniquement administrateur de la Caisse Nationale d'Economie, institution à laquelle il a consacré le meilleur de sa vie et qui réclame maintenant tout son temps.

Non seulement nous avons laissé à l'administration de la Caisse Nationale d'Economie l'indépendance relative qu'à ma propre demande on lui avait accordée deux ans auparavant, mais nous avons pris pour règle de n'accepter personne comme sociétaire de la Caisse qui n'entre en même temps dans la Société. Avec plus de sécurité pour la Caisse, il en résultera plus d'importance pour la Société: c'est même grâce à ce genre de recrutement qu'elle a pu depuis quelques mois prendre racine par toute la province.

Diffusion de notre enseignement populaire gratuit du soir dans les quartiers excentriques; coopération avec l'admirable Fédération féminine, avec la non moins admirable Assistance maternelle et avec les pouvoirs publics pour les œuvres d'hygiène populaire et d'assainissement social, instances auprès de l'Etat pour faire établir des cours d'administration publique à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales: voilà encore quelques idées que nous avons mises en marche, et que le moindre travail ferait aboutir.

Enfin, pour que le Secrétariat de la Saint-Jean-Baptiste devienne le foyer des œuvres sociales et patriotiques françaises au Canada, il faudra le mettre sous la direction immédiate d'un homme qui s'en fasse pour ainsi dire la cheville ouvrière en y consacrant tout son temps, et qui, doué d'une forte culture générale, représente la Société partout avec avantage. Il y a deux ans la Société n'avait pas de secrétariat en propre; c'est à notre demande que fut engagé, pour la moitié de son temps, M. Jean-Baptiste Lagacé. Celui-ci nous a rendu des services inappréciables. Très cultivé lui-même, il a en outre montré dans l'exercice de ses fonctions un dévouement qui ne s'est jamais démenti; mais l'œuvre est devenue trop considérable pour le temps qu'il y peut consacrer. La création d'un secrétariat permanent, avec le personnel nécessaire, assurera à elle seule une vie nouvelle à la Société.

Si vos amis sont satisfaits de ces explications, s'ils croient opportune et possible la réalisation de ce programme, je serai heureux qu'à l'avenir comme par le passé nous travaillions ensemble pour le bien de la Société. J'ai assez confiance en leur clairvoyance patriotique et en leur désintéressement pour croire qu'ils ne se solidariseront pas avec ceux qui, d'abord pleins d'une apparente sollicitude pour l'œuvre de la Pensée française (au point, comme ils disaient, de la vouloir défendre contre les conséquences de mon interview), en sont venus aussitôt à l'attaquer dans son nom et dans sa nature; ni avec ceux qui, n'ayant jamais auparavant porté le moindre intérêt à nos œuvres, entrent dans la Société à seule fin de raviver des différends dont ils ne connaissent exactement ni l'origine ni la portée.

Dans cet espoir, mon cher abbé, et dans la certitude que vous avez déjà, quant à vous, devancé le jugement de nos petits-neveux en me rendant justice, je demande la permission de continuer à me souscrire

Votre tout dévoué confrère et ami,

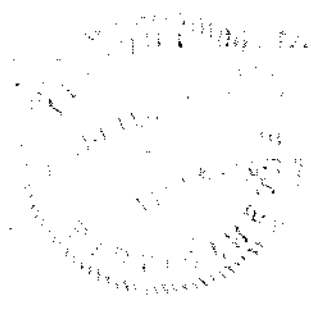
(S.) *Alphonse Broseau*

M. l'abbé Broseau,  
Au Mont Saint-Louis.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

*Correspondance  
avec M. de la Brosse.*

*1770  
1771  
1772  
1773  
1774  
1775  
1776  
1777  
1778  
1779  
1780*



[1913-13]

6-84

Montréal, 8 novembre 1913.

M. l'abbé Brosseau,  
Au Mont Saint-Louis,  
Montréal.

Mon cher abbé,

Ci-inclus mon dernier projet de lettre. Je suppose  
que le projet de réponse me sera communiqué et que nous  
signerons ensemble. Veuillez donc me donner un coup de téléphone  
quand tout sera prêt.

Bien à vous,

*J. Oa.*

[Deuxième lettre de M. Asselin au Comité]

Montréal, 18 novembre 1913.

M. l'abbé J.-A.-M. Brosseau,  
au Mont Saint-Louis.

Mon ~~cher~~ <sup>ami</sup> abbé,

A l'assemblée du 10 septembre dernier, un groupe nombreux de nos amis communs se fit un devoir de désavouer l'interview que j'avais donnée à "l'Action" du 26 juillet précédent, au sujet du Sou de la Pensée Française. Dans la suite, ce même groupe nomma pour le représenter un comité composé de vous-même et de MM. J.-H. Cabana, le Dr D. Masson, le Dr G. Baril et le Dr J.-B. Prince.

Connaissant votre loyauté, et celle de vos collègues, et dans l'espoir que nous pourrions reprendre d'un commun accord les belles œuvres inscrites à notre programme, j'ai cru devoir transmettre par écrit au comité, par votre intermédiaire, quelques explications relatives à mon attitude sur certains points, par exemple sur le nom même de "la Pensée Française".

Puisque le comité a bien voulu admettre ces explications, je vois qu'il est possible de s'entendre honorablement, et je n'hésite pas à déclarer que je regrette tout ce qui dans mon interview aurait pu blesser les sentiments de mes confrères, et notamment ce qui a ~~été~~ <sup>été jugé</sup> un manque de respect envers l'autorité religieuse. Je profite de l'occasion pour répéter ce que j'ai déjà déclaré ailleurs, savoir, que dans mon interview du 26 juillet je n'ai jamais entendu parler comme président, mais seulement en mon nom

personnel.

Espérant que l'expression de mes regrets satisfera le comité et ceux qu'il représente, je vous remercie, mon cher Abbé, du grand intérêt que vous portez à toutes nos œuvres nationales, et je me souscris

Votre collègue et ami, ~~avec dévouement~~ *ami,*

Oliver Asselin

[1913-15]

6-86

[Réponse de l'arrêté]

Montréal, 19 novembre 1913.

M. Olivar Asselin,

Président de la Société Saint-Jean-Baptiste.

*Monsieur,*  
~~Mon cher ami,~~

Je suis heureux de vous dire qu'après avoir admis vos explications préliminaires le comité dont je fais partie déclare accepter l'expression de vos regrets à l'adresse de <sup>vos confrères, et</sup> ~~ceux que~~ <sup>notamment de l'autorité religieuse, qui</sup> ~~vous~~ <sup>a blessés,</sup> votre interview du ~~10 septembre~~ <sup>26 juillet</sup> ~~aurait pu blesser.~~

La démarche que vous faites honore votre patriotisme: vous mettez plus haut que votre amour-propre les grandes oeuvres que peut accomplir notre société.

Les grandes oeuvres rencontrent toujours des obstacles; vous admettez avec nous que le succès de ces oeuvres sera toujours la meilleure réponse à toute critique, et que le président d'une société comme la nôtre doit <sup>se garder de reprendre sa plume</sup> ~~espérer qu'il est,~~ selon votre <sup>de</sup> ~~expression,~~ un ancien pamphlétaire.

Je vous remercie de reconnaître la loyauté de notre comité et de ceux qui en vous blâmant n'ont agi que par devoir. Quant à ce qui me concerne, vous savez pourquoi j'aime à me dévouer aux oeuvres nationales, c'est que tout ce qui fortifie la race française en Amérique tend à fortifier en même temps le catholicisme.

Espérant que votre lettre et notre réponse mettront fin à une dissension regrettable en notre société, notre comité

- 2 -

vous prie d'agréer l'assurance de ses meilleurs sentiments.

Veillez me croire

Votre tout dévoué,

*J. a. m. Brousseau*

*Secrétaire du Comité.*





Montréal, 29 novembre 1915.

M. le capitaine Alfred Larocque,  
S.-Zotique,  
Comté de Soulanges.

Mon cher Larocque,

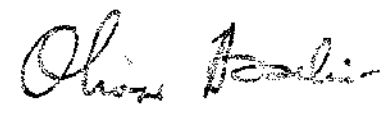
Moi qui ai vu quel homme d'acier tu deviens sous le harnais militaire, et qui ai tant de fois éprouvé ta généreuse amitié, tu ne saurais croire combien je serais heureux de t'avoir à mes côtés, dans notre régiment. Nous aurons surtout besoin d'une vigoureuse discipline. Je crois que je pourrais te faire nommer au commandement d'une de nos quatre compagnies, ce qui, durant le service, te donnerait, en solde et en allocations, plus de \$300 par mois, et qui, en cas de mort, assurerait la subsistance de ta famille. Ecris-moi si cette proposition t'intéresse, et je prendrai ton nom pour le soumettre à Desrosiers, à son arrivée.

J'ai vu ce matin Landriot; si Guin peut garantir une pension à sa femme, il viendra comme major. Ce serait pour nous une acquisition de premier ordre. Avec quatre ou cinq hommes comme lui et toi, je ne serais pas en peine pour l'avenir.

J'ai vivement regretté de n'être pas au bureau quand tu es venu me voir. La prochaine fois que tu viendras à Montréal, veilles donc me prévenir une journée à l'avance.

Mes amitiés respectueuses à Madame Larocque, et crois-moi

Ton vieil ami,



Rue S.-Jacques, 74.

On Albert Larocque

Montréal, 13 décembre 1913.

Mon cher abbé,

Puisqu'il était convenu que je pourrais un peu plus tard publier ma lettre d'explications, je n'ai pas cru manquer à la délicatesse en la publiant: vous la trouverez dans l'Action de ce jour. Ceux qui ont trouvé les explications raisonnables ne trouveront pas à redire à ce qu'elles voient le jour. M'interdire de les publier, ou me demander de le faire quand elles n'auraient plus aucune actualité, ce serait virtuellement prétendre qu'on n'a pas le droit de s'expliquer avec Monseigneur; qu'on a seulement le droit de s'excuser. Nombre de gens qui n'ont lu que ma première lettre (je veux dire celle qui a paru la première) l'ont trouvée sans dignité: non seulement je n'ai pas la force de me mettre à quatre pattes, mais je n'ai pas celle de laisser dire ou laisser croire que je n'y suis mis. Mettez-vous à ma place, et vous reconnaîtrez que j'ai eu raison.

Cordialement à vous,

S. O. A.

Montréal, 13 juin 1914.

MM. les Directeurs  
de la Société Saint-Jean-Baptiste,  
Montréal.

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, un article de notre constitution nous oblige à prendre parmi les anciens présidents quatre membres du Conseil. Vous avez pu constater par vous-même l'impossibilité où nous sommes d'obtenir des quatre anciens présidents élus en 1913 une bonne moyenne de présence. Vous avez pu constater aussi la peine que nous éprouvons à réunir aux séances du Conseil un nombre de directeurs suffisant pour délibérer. Vu les œuvres importantes que nous avons entreprises et tout le travail urgent que nous avons à faire, je crois que nous avons le devoir de compléter et, dans la mesure du possible, renforcer la composition actuelle du Conseil.

Pour ma part, je vous offre ma démission comme président. Si vous croyez que je puisse être utile à la Société, je continuerai à la servir comme directeur. Dans le cas contraire, je me retirerai avec le plus grand plaisir, assuré que je suis que les principales idées que nous avons préconisées ensemble — encouragement aux minorités françaises des autres provinces, guerre à la mortalité infantile (par l'assainissement du logement), constitution de la Société en fédération, érection d'une maison véritablement nationale — sont maintenant en bonne voie d'exécution; et, d'autre part,

impatient de reprendre une liberté de parole à laquelle je tiens plus qu'à tout autre chose, et avec laquelle je sens que mes fonctions actuelles ne sont pas toujours compatibles.

Je suggèrerais que mon successeur fût élu avec l'entente qu'il démissionnera à l'automne pour passer à son tour parmi les Anciens. Le Conseil compterait alors deux directeurs de plus. En exigeant des directeurs actuels une plus grande assiduité on fortifierait encore le Conseil.

Vous seriez bien aimable d'accepter ma démission dès la prochaine séance.

Respectueusement à vous,

(J. Casselin)

*M. L. P. a été élu le 10 novembre  
vice-président du Comité,  
remplacé par J. Casselin le  
14 et ce dernier a été élu  
secrétaire du Comité  
avec M. J. J. Berger.*

(30)